

DESTINATAIRE

NOUVELLE-CALÉDONIE DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
SERVICE DE LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE

PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

17 bis, rue Georges Clémenceau
BP N3 - 98851 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : 23 25 00
Télécopie : 27 61 12

**TAXE SUR LES SPECTACLES
ET SUR LES PRODUITS DES JEUX**
1^{ère} Catégorie

! Si vous êtes redevable de la taxe et si vous n'avez pas réalisé d'opérations taxables pour la période, renvoyer cette déclaration avec la mention «NÉANT».

M.
.....
.....
.....

Période d'imposition :

IDENTIFIANT :

DATE LIMITE DE PAIEMENT :

Les sommes non versées dans les délais seront majorées de 10 % par le comptable.

1 ^{ère} CATÉGORIE :	COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
	BASE IMPOSABLE OU ÉLÉMENTS D'IMPOSITION	TAUX	TAXE DUE
A) Cercles et maisons de jeux :			
1) Produit des jeux			
Principal		x 0,5%	
Centimes additionnels provinciaux		x 40%	
Contribution calédonienne de solidarité		x 4%	
2) Cartons de bingo			
Principal		x 0,1%	
Centimes additionnels provinciaux		x 4,5%	
3) Produit des machines à sous			
Principal		x 0,1%	
Centimes additionnels provinciaux		x 5%	
B) Jeux d'argent. Part revenant à l'organisateur :		x 10%	
Contribution calédonienne de solidarité		x 4%	
C) Pari mutuel urbain sur les courses hippiques :		x 20%	
Contribution calédonienne de solidarité		x 4%	
DATE :	SOMME À PAYER		
SIGNATURE :			

PAIERIE	DGFIP
Date de dépôt :	Visa de l'agent :
Date de paiement :	Date de la vérification :
Montant :	
Écriture n°	

COMMENT CALCULER LA TAXE

La déclaration est mensuelle pour les cercles et maisons de jeux et trimestrielle pour les autres spectacles, jeux et divertissements.

1) PREMIÈRE CATÉGORIE (A) : Cercles et maisons de Jeux (casinos et bingo)

Indiquez dans la colonne 1 les montants **mensuels** du produit net des jeux, de la vente des cartons de bingo et du produit des machines à sous. Multipliez-les par les taux correspondants (colonne 2) et reportez les résultats dans la colonne 3. La déclaration est signée par l'agent chargé de la surveillance des jeux et datée du jour de la vérification.

2) PREMIÈRE CATÉGORIE (B) : Jeux d'argent (pari mutuel, petits chevaux...)

Indiquez dans la colonne 1 le montant de la part revenant à l'organisateur. Multipliez-le par le taux de 10 % (colonne 2) et reportez le résultat dans la colonne 3.

3) PREMIÈRE CATÉGORIE (C) : Pari mutuel urbain

Indiquez dans la colonne 1 le montant trimestriel du produit des jeux du pari mutuel urbain. Multipliez-le par le taux de 20 % (colonne 2) et reportez le résultat dans la colonne 3.

**DATEZ ET SIGNEZ VOTRE DÉCLARATION EN INDIQUANT
LA SOMME À PAYER DANS LE CADRE CORRESPONDANT**

COMMENT PAYER ?

Deux exemplaires accompagnés du règlement doivent être déposés au plus tard le jour de la date limite de paiement à :

PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
17 bis, rue Georges-Clémenceau
BP N3 – 98851 NOUMEA CEDEX
Téléphone : 25 23 00
Télécopie : 27 61 12

Le paiement peut être effectué :

- soit en numéraire à la caisse de la paierie,
- soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public,
- soit par virement sur le compte de la paierie.

COMMENT VOUS RENSEIGNER SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE

SERVICE DE LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE
Direction des services fiscaux
13, rue de la Somme
BP D2 - 98848 NOUMEA CEDEX
Téléphone : 25 76 09